

Comité citoyen

La Rochelle Territoire Zéro Carbone

Livret d'accueil



Mai 2023



Sommaire

Pourquoi ce livret d'accueil du Comité citoyen Zéro Carbone ?

Ce document de synthèse a pour objectif de présenter le mandat et le fonctionnement du Comité citoyen du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone.



- 1/ Le mandat** du Comité citoyen
- 2/ Le processus de production** - Le consortium saisit le Comité citoyen pour la production d'un avis
- 3/ Le processus de production** - Le Comité citoyen s'autosaisit pour la production d'un avis
- 4/ Les règles de fonctionnement** du Comité citoyen
- 5/ La charte de coopération sereine** entre le Comité citoyen et le COPIL
- 6/ Foire Aux Questions**

Le mandat

Le COPIL La Rochelle Territoire Zéro Carbone a confié pour mandat au Comité citoyen Zéro Carbone :

- Apporter une expertise citoyenne dans un projet engagé dans la transition (La Rochelle Territoire Zéro Carbone),
- Produire des avis suite à une saisine d'une des instances du projet sur le projet LRTZC
- Produire des avis suite à une autosaisine du Comité sur des sujets hors projet LRTZC
- Travailler à l'évolution de la composition même du Comité Citoyen.



Les processus de production d'avis

Le Consortium saisit le Comité pour production d'un avis sur le projet LRTZC

Le Comité s'autosaisit pour production d'un avis hors projet LRTZC

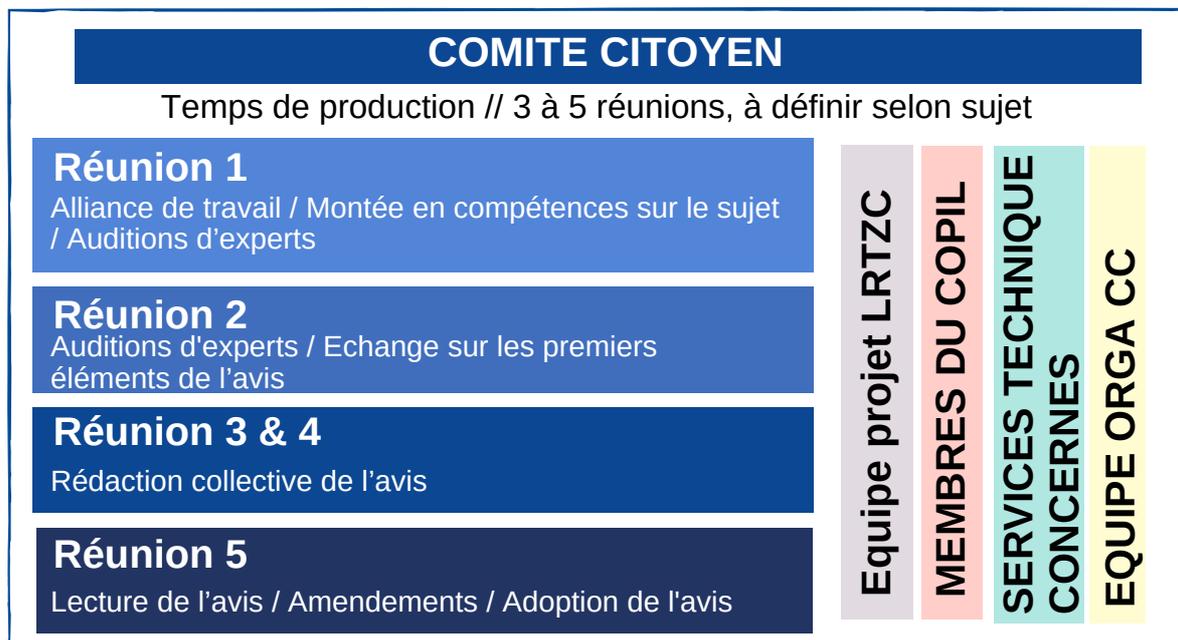
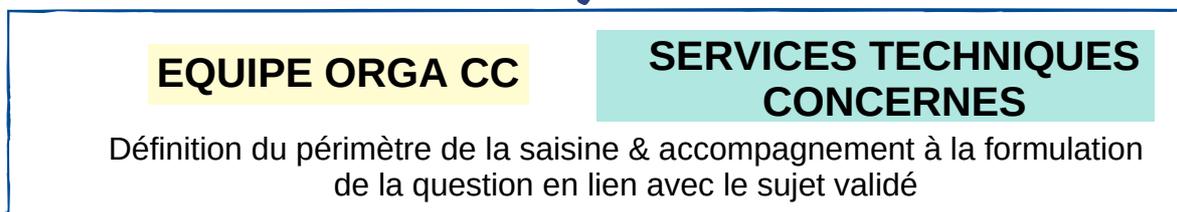
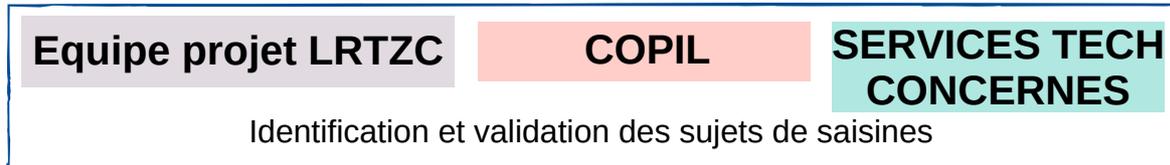
Ces deux champs d'actions ont été détaillés en processus :

- Processus de production d'un avis suite à une saisine du Consortium
- Processus de production d'un avis suite à une auto-saisine du Comité Citoyen

Ces processus restent flexibles dans leur application et peuvent évoluer. Le nombre de réunions compris dans les processus n'est pas figé et dépend de facteurs propres aux saisines et auto-saisines.

Le Consortium saisit le Comité pour production d'un avis sur le projet LRTZC

Le Consortium saisit le Comité citoyen sur des sujets du projet LRTZC pour lesquels il reste encore des **marges de manœuvre**. Ces sujets sont des actions, des opérations du projet qui ont été mises à l'arrêt, qui attendent d'être réorientées.
Le Comité citoyen intervient en produisant un avis qui vise à réorienter ces actions, opérations.



Présentation de l'avis en COPIL par un représentant du Comité citoyen



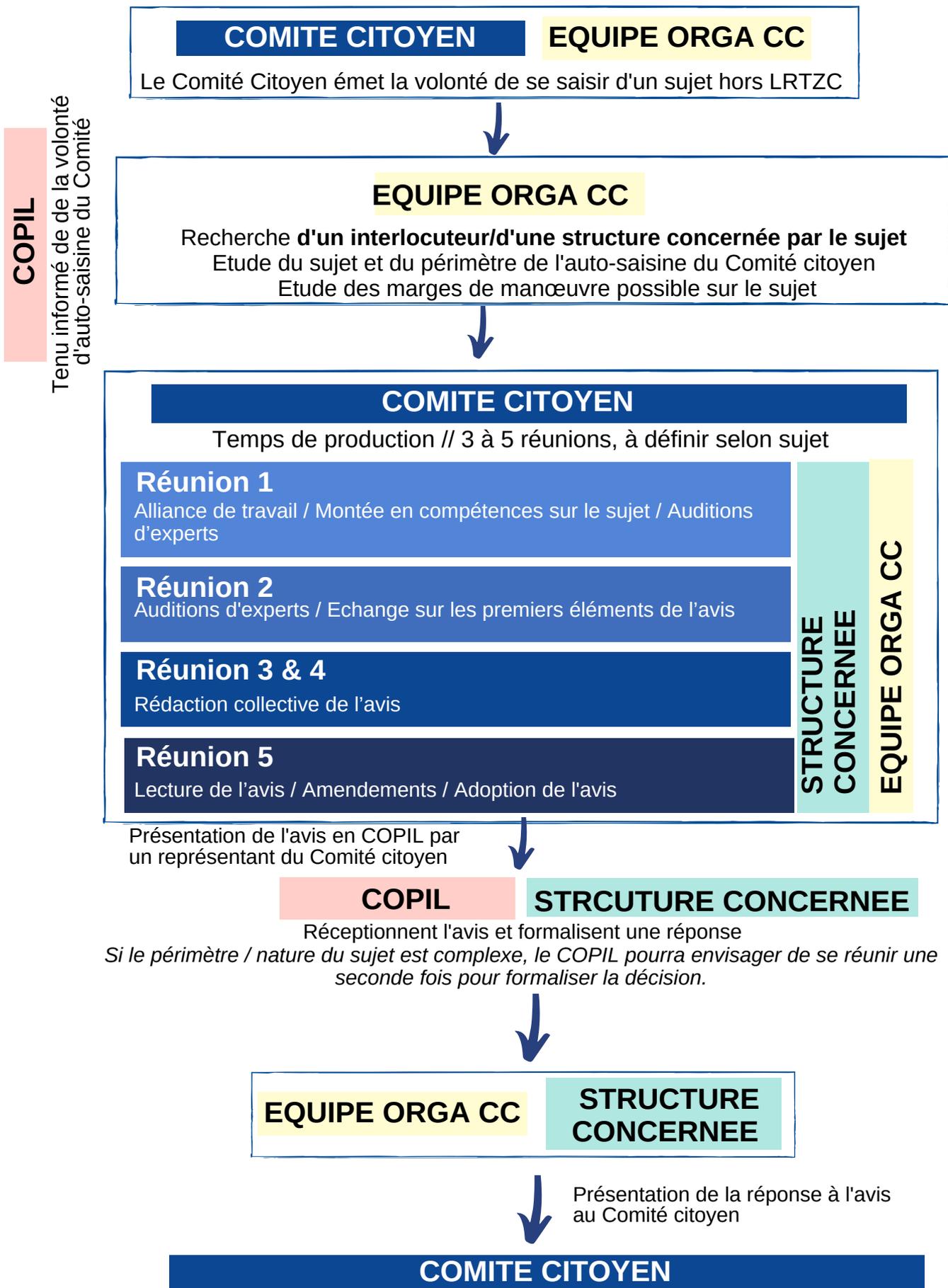
Rend et formalise une décision

Si le périmètre / nature du sujet est complexe, le COPIL pourra envisager de se réunir une seconde fois pour formaliser la décision.



Présentation de la réponse à l'avis au Comité citoyen

Le Comité s'autosaisit pour production d'un avis hors projet LRTZC



Règles de fonctionnement

Ces règles de fonctionnement ont été adoptées par le Comité citoyen le 7 mai 2022. Elles seront amenées à être réétudiées si besoin.

Être présent.e pour participer aux décisions

- Être présent à au moins une réunion de travail est nécessaire pour pouvoir adopter l'avis lors de la dernière réunion
- Prévenir par mail quand on ne peut pas venir à une réunion
- Pour la première saisine les membres qui quittent le Comité ne seront pas remplacés pour maintenir la montée en compétence collective
- Les modalités de remplacement pourront être étudiées à partir de septembre 2022 après avoir vécu collectivement la première saisine. Idée d'être à 32 ou 34 membres pour anticiper les départs.

Délibérer à plusieurs

- La délibération par consensus est privilégiée : se mettre d'accord pour rendre l'avis tel qu'il a été rédigé.
- Si besoin, s'il y a des oppositions sur le fait de rendre l'avis tel qu'il a été rédigé, voter pour déterminer combien souhaitent rendre l'avis tel quel et combien ne souhaitent pas le rendre. Cette information sera transmise au COPIL en même temps que l'avis puis rendue publique en même temps que l'avis. (ex : l'avis a été adopté par 27 membres sur 29 du Comité citoyen)
- Le consensus n'est pas recherché sur toutes les propositions de l'avis : les modalités d'animation permettent de faire émerger des points de vue éclairés et argumentés qui ont fait l'objet de discussion et de travail en petits groupes et en plénière

Représenter le Comité citoyen au COPIL (rappel : un.e représentant.e = une voix).

- 1 membre qui siège pour une année civile + un suppléant => important de bloquer les dates et horaires pour les deux membres
- 1 membre qui présente l'avis lors des réunions COPIL de remise de l'avis

Charte de coopération sereine

Pourquoi une "Charte de coopération sereine" ?

La charte de coopération sereine est un document encadrant les engagements réciproques du Comité Citoyen et du Comité de Pilotage (COFIL) du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

La charte veille au bon fonctionnement et à la prise en considération des saisines et auto-saisines du Comité citoyen.

La charte de coopération sereine a été validée par le COFIL et par le Comité citoyen.



Le Comité citoyen s'engage à :

- Prendre connaissance des documents, informations mises à disposition par le COFIL pour monter en compétences sur les sujets.
- Se rendre disponible pour écouter et rencontrer les personnes (services techniques, responsable d'axe) ressources à la réflexion et aux travaux du Comité citoyen.
- Respecter la confidentialité de certaines données transmises qui seront exclusives au Comité citoyen.
- Rendre des avis collectifs et argumentés (fruit du travail engagé et des discussions pendant les réunions et de la montée en compétence) dans un temps imparti
- Choisir un.e représentant.e parmi les membres du Comité citoyen qui sera présent.e à toutes les réunions du COFIL pour l'année civile. Un nouveau, une nouvelle représentant.e sera réélu.e chaque année.
- Mettre à disposition du public les avis après que le COFIL ait pu en prendre connaissance lors de la réunion COFIL de remise de l'avis (sous réserve que la réunion COFIL ait lieu à un mois d'intervalle de la finalisation de l'avis par le Comité citoyen)
- Prendre connaissance de la décision avant qu'elle soit rendue publique par le COFIL sur le site LRTZC

Charte de coopération sereine

Le COPIL s'engage à :

- Valider une proposition de sujet, suggéré en amont par les services techniques, lié à l'ambition du projet Territoire Zéro Carbone
- Transmettre le sujet validé au Comité Citoyen
- Mettre à disposition les documents, informations nécessaires, et personnes (services techniques, responsable d'axe) ressources à la réflexion et aux travaux du Comité citoyen. Certaines des données transmises seront exclusives et confidentielles. Le Comité Citoyen pourra bénéficier des mêmes documents que les groupes de travail et techniciens du projet.
- Intégrer un membre du Comité Citoyen au COPIL. Le membre du Comité Citoyen sera présente à tous les COPIL du projet. Le membre du Comité Citoyen bénéficiera d'un droit de vote mais pas de veto au même titre que tous les autres membres du COPIL.
- Rendre une décision sur l'avis travaillé et formalisé par le Comité citoyen sous la forme d'un document signé
- Revenir vers le Comité Citoyen à la suite du rendu de décision :
 - A court terme : Transmission du rendu de décision, dès que celui-ci est établi par les services et personnes concernées à l'équipe d'organisation du Comité Citoyen
 - A moyen terme et long terme : Donner régulièrement des informations sur les diverses avancées liées à l'avis du Comité Citoyen
- Mettre à disposition du Comité citoyen la décision suite à l'avis au minimum une semaine avant de la rendre publique sur le site internet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC).
- Mettre à disposition du public les avis et la décision du Comité Citoyen COPIL via le site internet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC).

Foire Aux Questions

1. Qu'est-ce que le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone ?

Le projet LRTZC est un projet lauréat à un AMI (appel à manifestation d'intérêt) national déployé en 2018. Porté par 5 membres fondateurs (la CdA, la Ville de La Rochelle, le grand port Maritime, l'Université et AtlanTech), le projet est construit en 12 axes de travail visant à réduire de 30% nos émissions carbone d'ici 2030. A plus grande échelle, le territoire rochelais souhaite devenir le 1er territoire urbain du littoral français à afficher un bilan zéro carbone en 2040.

2. Pourquoi vouloir mettre en place un Comité citoyen ? Quel est l'objectif ?

Le Comité citoyen est une instance pérenne intégrée à la gouvernance du projet LRTZC. Il a pour objectif d'assurer la représentation des citoyens dans la gouvernance et d'apporter une expertise citoyenne dans le projet. Le Comité citoyen produit des avis sur des sujets (LRTZC et hors LRTZC) qui ont pour objectif de venir nourrir le projet LRTZC et les sujets hors LRTZC en lien avec la sobriété carbone.

3. Comment seront traités les avis produits par le Comité citoyen ?

Les avis produits par le Comité citoyen, sur le projet LRTZC ou hors du projet LRTZC seront soumis au COPIL LRTZC ou à la structure concernée par le sujet dans le cas d'un avis hors LRTZC. Le COPIL ou la structure concernée devront apporter une réponse argumentée aux avis : quelles propositions seront gardées et mises en œuvre (comment, par qui, sous quelle échéance), quelles propositions seront gardées mais modifiées/adaptées pour être mises en œuvre et quelles propositions ne seront pas mises en œuvre (pourquoi).

4. Comment ce Comité citoyen s'organise-t-il ?

Le Comité citoyen est composé de 30 membres tirés au sort sur une liste de volontaires. Le Comité citoyen se réunit 6 fois par an, la plupart du temps le samedi, sur une journée complète ou une demi-journée dans une salle du territoire de l'agglomération de La Rochelle. Des intersessions facultatives peuvent être organisées : visioconférence, visite de sites, rencontres d'acteurs...

Le Comité citoyen est indépendant vis à vis des autres instances et institutions du projet LRTZC. Un membre du Comité citoyen est intégré au Comité de pilotage du projet.

5. Qui a conçu la démarche et la met en œuvre ?

La démarche a été conçue par les équipes du projet LRTZC, du service PACT de la CDA de La Rochelle et par l'Ifrée, avec les éclairages scientifiques de La Rochelle Université.

L'Ifrée (tiers neutre) assure la préparation, l'animation de la dynamique du collectif et des réunions. L'Ifrée est appuyé par le service PACT de l'agglomération de La Rochelle en particulier sur les aspects logistiques.

Foire Aux Questions

6. Comment est financée le Comité Citoyen ?

Le Comité Citoyen est financé dans le cadre du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone. Les financements proviennent principalement de la région via le programme d'investissement d'avenir (PIA). Ainsi, 6 300€ ont été alloués sur le Comité Citoyen permettant d'assurer son fonctionnement (location de salle, traiteur, défraiement kilométrique...). Le porteur de l'opération (l'Ifrée) est subventionné par le projet mais engage également ses propres fonds pour déployer la démarche.

7. Qui sont les membres du Comité citoyen ?

À son lancement, le Comité citoyen était composé de :

- 15 femmes et 15 hommes
- 15 habitant.e.s du centre urbain et 15 habitant.e.s des 2ème et 3ème couronnes
- 10 personnes de 16 à 29 ans, 10 personnes de 30 à 49 ans et 10 personnes de plus de 50 ans
- Au moins un ou une représentant.e de chaque catégorie socio professionnelle

En 2023, suite au départ de 10 membres, 10 nouveaux membres ont été tirés au sort sur la liste initiale des volontaires et après renouvellement de leur candidature.

8. A quoi s'engagent les membres ?

Les membres s'engagent à prendre part de manière active et continue aux 6 réunions par an, à prévenir de leur absence en cas d'empêchement.

Les membres expriment leurs opinions entièrement, de la manière qui leur est propre et leur semble la plus appropriée. Ils s'engagent à s'écouter mutuellement, à ne pas proférer d'attaques personnelles et à ne pas tenir de propos injurieux, sexistes ou racistes.

9. Puis-je communiquer sur le fait que je fasse partie du Comité citoyen ?

Vous pouvez tout à fait en parler. Vous pouvez utiliser les réseaux sociaux pour en parler également. Nous vous demandons seulement de ne pas diffuser les propos d'autres personnes pour respecter leur vie privée et de vous exprimer en utilisant le "je". Nous vous demandons de ne pas diffuser l'avis en cours de rédaction mais d'attendre qu'il soit validé par l'ensemble du groupe.

10. Y'a t-il des règles à respecter ?

Oui, des règles de fonctionnement ont été établies par le groupe et peuvent être amenées à évoluer. Le respect de ces règles sera accompagné par des professionnels du dialogue citoyen.

11. L'objectif est-il de mettre tout le monde d'accord ?

Non pas du tout. Cela nous intéresse à la fois de savoir ce sur quoi tout le monde est d'accord et les sujets sur lesquels il existe des désaccords importants. Cela fait partie du débat. L'objectif du Comité citoyen, après les temps d'échanges et de débats est de produire des propositions collectives argumentées.